donné à l'Angloterre le nom qu'elle possède par toute la terre? L'union—et c'est là ce qui fait la gloire de sa constitution. L'union fait la force dit une vieille maxime, et je crois qu'elle sera vraie au sujet de l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

(Ecouter ! écouter !) M. JOLY-M. l'ORATEUR :--Je regrette que cette résolution n'ait pas été proposée plus tôt, quoique je sois content de la voir proposer maintenant, car elle montrera au dehors la façon dont on s'y est pris pour faire voter le projet à cette chambre. Lorsque le peuple des provinces d'en-bas et d'Angleterre verra la répugnance du gouvernement à permettre au peuple de se prononcer sur ce projet au moyen d'élections générales, la manière dont on s'y est pris pour faire voter la mesure par une si grande majorité dans les deux chambres cessera d'être un mystère pour personne. (Ecoutez! écoutez!) La chose est d'autant plus importante qu'on ne peut pas s'attendre à ce que des gens vivant hors de ce pays entendent mieux nos affaires que nous les leurs. Comme exemple de la manière dont on peut se tromper sur les sentiments d'un autre peuple, je citerai l'hon. ministre d'agriculture (M. McGEE), qui prétendait si bien connaître les provinces d'en-bas qu'il n'hésitait à prédire que le résultat des élections du Nouveau-Brunswick serait en faveur de la confédération : or, l'évènement ayant détruit ses prédictions, nous avons tous pu l'entendre essayer de nous expliquer comment il se faisait que cela était dû aux tendances annexionnistes et

L'Hon. M. McGEE.—Pas entièrement,

à l'influence des idées américaines.

mais en grande partie.

M. JOLY.—D'un autre côté, tous ceux qui s'opposent en Canada au projet de confédération sont accusés des mêmes tendances annexionnistes que le peuple du Nou-C'est vraiment chose veau-Brunswick. extraordinaire de voir de quelle façon différents individus professant la même politique peuvent envisager le même point de vue d'une question. (Ecoutez!) Je viens d'être frappé de quelques lignes assez singulières du Daily News de cette ville. (L'hon. député lit un passage d'un article du Daily News du 10 mars, au sujet de l'abolition du système des passeports, et continue ensuite son discours.) Il y a deux manières d'envisager ceci. Voici un journal qui appuie le gouvernement, et qui dit que si les provinces d'en-bas n'ont pas été débarassées du système

des passeports comme le Canada, c'est que leurs relations avec les Etats-Unis ne sont pas aussi bonnes que les nôtres. Car co n'est que depuis que nos relations sont devenues amicales avec nos voisins, depuis que nous avons voté la loi des aubains et les fonds enlevés aux banques de St. Alban, ce n'est que depuis que nous nous sommes courbés devant eux que nous avons obtenu l'abolition de ce système restrictif Les provinces du golfe s'étant montrées plus fermes, le gouvernement des Etats-Unis a refusé de leur faire la même concession. Je crois donc qu'on se trompe en disant que la défaite des amis de la confédération au Nouveau-Brunswick est due à l'influence ou aux tendances annexionnistes. Les seuls actes que nous ayions faits envers l'étranger ont été la passation de la loi des aubains et la remise des fonds pillés dans les banques de St. Alban : c'est à cet égard que nos relations avec les Etats-Unis sont plus amicales et plus étroites que celles des provinces du golfe. Il me semble donc bien plus raisonnable de supposer que l'influence américaine a subi un échec plutôt qu'elle n'a triomphé au Nouveau-Brunswick. L'hon. président du conseil explique la différence qu'il y a entre le Canada et le Nouveau-Brunswick au sujet de l'opportunité de nouvelles élections générales, en disant que les élections n'ont eu lieu dans cette dernière province que parce que le terme de la législature était sur le point d'y expirer. la présente session aurait été également notre dernière si le projet de confédération était devenu loi, et c'est pourquoi en supposant que le projet de confédération fut entré en opération aussitôt que le gouvernement l'espérait, nous nous serions trouvés exactement dans la même position que le Nouveau-Brunswick au sujet des nouvelles élections. Les mêmes raisons qui existent là existent ici aussi, et on n'a pas de meilleures raisons à faire valoir pour refuser au peuple canadien de se prononcer sur le projet qu'aurait eu le Nouveau-Brunswick pour refuser une dissolution de la législature de cette province. Lorsque nous voyons le gouvernement de cette dernière province disposé à donner au peuple l'occasion d'exprimer son opinion, on ne peut s'empêcher de réfléchir sur la façon différente dont nous sommes traités. (Ecoutes! écoutes!) L'hon. président du conseil a fait allusion à la majorité des Canadiens-Français qui avaient voté le projet; or, le vote a 616 de vingt-six contre vingt-deux, et parmi ces vingt-six se trouvent trois